



République française
Département de la Moselle
COMMUNE DE BERLING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 21 septembre 2023

| | |
|-------------------------|---|
| Membres en exercice : 8 | Date de la convocation: 14/09/2023 |
| Présents : 7 | <i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Ernest HAMM</i> |
| Votants: 8 | Présents : Ernest HAMM, Frédéric RICHERT, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Fanny HAESSIG, Jordan MAHDADI, Yannick MARTIN |
| Pour: 1 | |
| Contre: 5 | Absents excusés représentés: Pierre ELLMANN par Frédéric RICHERT |
| Abstentions: 2 | Absents excusés: Absents: Secrétaire de séance: Fanny HAESSIG |

Délibération n° 2023_09_05
Objet: Lots fermage des terrains communaux

Bail rural de Mme Mariette GIRARDIN. Notification d'une décision du tribunal paritaire des baux ruraux, de Sarrebourg suite à l'audience du 16/3/23.

Suite à la délibération du 10 juillet 2023 et d'un commun accord avec les 2 autres exploitants locataires lors de la réunion du 21 août 2023, nous proposons de partager le lot 2, de 5 ha 69, à l'exploitant GAEC RICHERT, des parcelles 109 et 110, total 2 ha49. Les 3 ha 20 restant, à l'exploitant GAEC LENTZ des parcelles 111, 112 et 113.

L'exploitant GAEC RICHERT présent, s'oppose finalement à cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas adhérer à cette proposition.

Le Maire sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public peuvent désormais déposer leurs recours par voie dématérialisée via l'application Télerecours depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture et publication sur le
site internet de la Commune
le 28 septembre 2023

Ont signé
POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Berling le 28 septembre 2023
Le Maire, Ernest HAMM Le secrétaire de séance, Fanny HAESSIG


